



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260008310-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 44

de Votants : 49

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00083/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (44)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfelina ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11e adjoint), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9e adjoint chargé de la sécurité), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10e adjointe chargée des finances, du bu), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée au patri), Mme Fardat DURAND (8e adjointe chargée du numérique, de l'i), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée à la jeu), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint chargé des projets structura), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée à la ZAC), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7e adjoint chargé de l'excellence), Mme Aïchat SAID (12e adjointe chargée de la citoyenneté e), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5e adjoint chargé de l'excellence), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée à la), M. Ahmed SOILHI (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4e adjointe chargée de la propreté), Mme Rabianti MVOULANA (6e adjointe chargée de la santé), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

OBJET :

**NPNRU Kawéni :
Accompagnement
SOLIHA accession sociale
à la propriété**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 30/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

Le Maire.

Signé le 05/05/2026 par
le Maire

Ambdilwahedou SOUMAÏLA **Absents excusés : (0)**

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou
Ambdilwahedou SOUMAÏLA

Absents : (0)

Procurations : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU,
M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU,
Mme Inayatie KASSIM (Conseillère municipale déléguée au proto) donne pouvoir à
Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3e adjoint au Maire) donne pouvoir à
M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à
M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Kawéni, la ville de Mamoudzou met en œuvre une politique globale de l'habitat visant à :

- Améliorer durablement les conditions de logement des habitants ;
- Accompagner les parcours résidentiels ;
- Et favoriser l'accès social à la propriété pour les ménages éligibles ;

Considérant que la ville souhaite sécuriser et structurer un dispositif d'accompagnement à l'accès social à la propriété, permettant :

- L'information et l'orientation des ménages.
- L'évaluation de leur éligibilité aux dispositifs nationaux et locaux.
- Le montage administratif et financier des dossiers.
- La mobilisation et la perception des aides et subventions publiques.
- Et un accompagnement global des ménages tout au long de leur parcours d'accès.

Considérant que cet accompagnement constitue un levier essentiel de réussite du NPNRU, en assurant la solvabilité des ménages, la sécurisation juridique des opérations et la pérennité des projets de logement ou de reconstruction ;

Considérant que les ménages susceptibles de bénéficier de ce dispositif ont d'ores et déjà fait l'objet d'un pré-fléchage, réalisé dans le cadre des travaux de la Commission Habitat Innovant de la Ville de Mamoudzou (CAHI) ;

Considérant que ce pré-fléchage s'appuie sur les enquêtes sociales conduites dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), ainsi que sur l'accompagnement assuré par le travailleur social de la ville de Mamoudzou ;

Considérant que ce dispositif s'inscrit pleinement dans l'axe 3 de la convention pluriannuelle du NPNRU, relatif à la mise en place d'une politique globale de l'habitat ;

Considérant que l'association SOLIHA est identifiée comme opérateur de référence pour assurer l'accompagnement des ménages dans le cadre du dispositif d'accès social à la propriété ;

Considérant qu'elle dispose d'un agrément délivré par l'État pour ce type de missions et d'une expertise reconnue en matière d'ingénierie sociale, de montage administratif et financier des projets, ainsi que de mobilisation et de gestion des aides publiques ;

Considérant que sa capacité à accompagner les ménages tout au long de leur parcours résidentiel, conjuguée à son expérience dans des contextes urbains complexes et des territoires présentant de forts enjeux sociaux, constitue un gage de sécurisation et de réussite du dispositif ;

Considérant que la Ville de Mamoudzou souhaite mobiliser cette expertise sur plusieurs périmètres du NPNRU de Kawéni, en particulier sur le quartier de Mahabourini, identifié comme secteur d'intervention prioritaire, ainsi que sur les opérations de logement ou de reconstruction de propriétaires occupants ;

Considérant que l'accompagnement mis en place sera strictement réservé aux ménages disposant d'une situation administrative régulière sur le territoire français, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et aux critères définis par l'État ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'engager les discussions nécessaires avec l'association SOLIHA, afin d'étudier les conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à l'accession sociale à la propriété sur les périmètres du NPNRU de Kawéni.

Article 2 : d'autoriser le Maire à proposer la procédure de formalisation la plus adaptée (convention, marché public ou tout autre dispositif contractuel conforme au code de la commande publique), garantissant la transparence et la sécurité juridique de la démarche.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

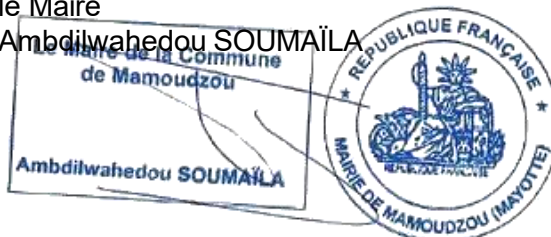
Fait à Mamoudzou, le 28/04/2026

Le Maire

Signé le 05/05/2026 par

le Maire

Ambdilwahedou SOUMAÏLA



Abstention (0) :

Contre (0) :